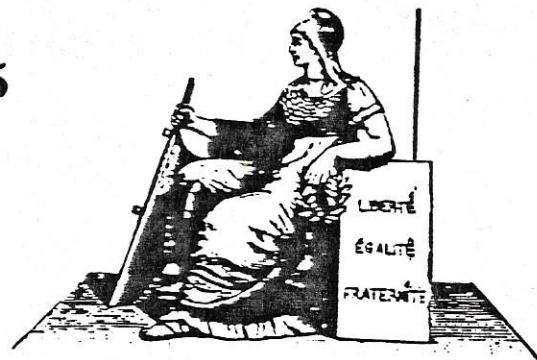


bulletin municipal n° 5

Chaussonne
1990



— OCTOBRE 1990 —

GERER LE COURT TERME EN PREPARANT L'AVENIR

- Une maison qui se ferme
- Une exploitation agricole en moins
- Un jeune qui part travailler loin du Cantal
- Une agriculture de montagne qui cumule les handicaps :

Sont autant de faits qui doivent interpeler les élus et tous les habitants d'une petite commune rurale. Le fatalisme aidant, on pourrait renoncer et accepter cette logique.

Nous sommes nombreux à espérer autre chose.

Heureusement la vie associative anime les mois d'été et regroupe les jeunes footballeurs, l'école motive les élèves en leur ouvrant d'autres horizons grâce à la découverte de l'histoire. L'équipe municipale fait de son mieux pour gérer le court terme tout en pensant à l'avenir.

Entretenir les bâtiments communaux, la voirie communale et notre réseau d'eau potable, c'est préserver notre patrimoine et améliorer notre environnement, notre cadre de vie.

Etudier la situation, chercher des solutions, prendre des initiatives - Certes - ce n'est pas toujours simple ... mais, il faut le faire, avec patience, sérénité, mesure et volonté.

Pour continuer à réaliser, la participation de tous est nécessaire. Nous aurons l'occasion d'en discuter ensemble cet automne lors d'une réunion publique.

Donc à bientôt.

Le Maire
Jacques KLEM

Depuis le mois d'Avril ...

- 21 avril : Visite de la commission municipale "Economie-Tourisme" du camping et gîtes d'ARNAC.
- 07 mai : Etude des travaux de voirie à Escladines avec les services de l'Équipement -DDE-
- 11 mai : 11h, Visite sur le terrain des coupes de bois -section de Cussac-, avec Monsieur ROCHER, Office des Forêts.
20h30, Réunion de l'Association des 4 cantons à la mairie de MAURIAC.
- 12 mai : Assemblée Générale de l'U.S.C. : préparation de la prochaine saison sportive.
- 20 mai : Succès de la 1ère randonnée pédestre (80 participants) malgré la pluie...
- 25 mai : Réunion préparatoire "Contrat de Pays" à PLEAUX.
- 26 mai : Participation du Maire à l'Assemblée Départementale des Maires qui se déroulait à MAURIAC.
- 27 mai : Remise des Médailles de la Famille Française à 7 mères de famille chausseacoises :
- Médaille d'OR : Mmes Rosa LAVERGNE et Maria LAVGUES
 - Médaille d'ARGENT : Mmes Louise BASSET et Françoise GOUTAL
 - Médaille de BRONZE : Mmes Renée CHARLES, Jeanne CHAZETTE et Marie TETEBLANCHE.
- 01 juin : + Visite sur le terrain - travaux d'éclairage public - prévus en septembre prochain (Place de l'Eglise).
+ Vestiaire "terrain de foot" : visite avec l'Entreprise qui avait construit ce bâtiment (cf: malfaçons).
+ Retour du voyage des enfants de l'Ecole qui étaient partis en voyage dans les Alpes : accueil par la Municipalité.
- 02 juin : Adieu de la Municipalité à M. et Mme DULYS (Receveur des Postes) : Cérémonie amicale en présence des responsables des associations chausseacoises.

16 juin : ALLY : Vin d'honneur organisé par le Centre de Secours d'Ally pour le départ du Docteur GINESTE.

Conseil Municipal :

- amélioration de l'éclairage public, Place de l'Eglise.
- Création de 2 postes du Contrat Emploi-Solidarité.
- Décision de refection de la voirie à la sortie du bourg, direction Cheyssiol et d'étudier les problèmes de sécurité routière (vitesse excessive des véhicules dans le bourg).
- Création d'une bibliothèque scolaire ouverte à la Population.

23 juin : + Cérémonie organisée par la Municipalité en l'honneur des élèves de CM1 et CM2 qui ont reçu le 4ème Prix National du Concours de l'Historien de Demain, organisé par les Archives de France; l'ouvrage intitulé "de la Paroisse à la Commune". Les élèves avait reçu leur prix à GRENOBLE. Félicitation renouvelées aux élèves et à Mme LAJARRIGE.

- + Livre-souvenir offert aux quatre élèves de CM2 qui rentraient en 6ème.
- + Réunion du Bureau d'Aide Sociale.

08 juillet : + Accueil des 80 Eclaireurs de France, venus de Bretagne, séjournant dans un camp bien aménagé, pour trois semaines, à OSTENAC.

+ Concert à l'Eglise : Duo Violon (Kowacs-Gauthier).

14 juillet : Soirée organisée par le Comité des Fêtes : "assiettes auvergnates", soupe au fromage - retraite aux flambeaux - feux d'artifice - bal populaire.

25 juillet : Soirée-spectacle offerte par les Eclaireurs de France à la population de CHAUSSENAC.



4-5-6 août : Fête à CHAUSSENAC :

Fête de la Bière - Course Cycliste - Bals - Feux d'artifice - Concours de pétanque Du monde et surtout une bonne ambiance...
Un comité de Fêtes bien récompensé de ses efforts.

05 août : A l'issue de la messe - Cérémonie d'adieu avec M. LACIPIERE, Curé de la Paroisse, à l'occasion de son départ pour MAURS.

- 06 août : Réunion de la Commission Municipale "Equipement Communaux" : ouverture des plis pour l'adjudication des travaux de voirie d'Escladines.
- 08 août : Assemblée Générale du Comice Agricole de Chaussenac : la date du prochain comice est fixée au 06 octobre prochain.
- 12 août : Kermesse - Fête du Club "Rencontre" : du soleil et du monde....
- 17 août : Conseil Municipal :
 - Embellissement entrée du cimetière et stationnement réglementé.
 - Adhésion de CHAUSSENAC au Syndicat Intercommunal des cantons de Mauriac, Pleaux et Salers. Il a été toutefois précisé que tout engagement technique et financier concernant le traitement intercommunal des ordures sur le site prévu à DRUGEAC serait soumis à l'examen préalable du Conseil Municipal.
 - Amélioration des captages des sources - qualité de l'eau potable - décision de travaux.
- 18 août : Participation du Maire au repas organisé par "La Pleaudiennne".
- 19 août : Fête du PAIN à Contres organisée par le Comice Agricole.
- 20 août : A la Mairie, réunion avec les Chaussenacois d'origine - 40 participants - réflexion sur l'avenir de notre Commune.
- 25 août : Réunion de travail des conseillers municipaux avec le Maire à propos des locaux de l'ancienne Coopérative.
- 01 septembre : Réunion de l'Association Foncière de Remembrement avec le Maire.

ETAT - CIVIL de CHAUSSENAC

du 01 janvier 1990 au 15 septembre 1990

Naissance : DARNIS Isabelle

Mariage : GASPAROUX Hervé et ESCURE Catherine

Inhumation : LAUSSY Charlotte, SAUTOU Albert, POMEYROL Célestin

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES :

+ Suite aux travaux réalisés en septembre 89, pour aménager la cantine scolaire, le Conseil Général du Cantal a versé une subvention de 6 300 Frs.

+ Situation financière 1989 de la Commune vue par les services du Ministère des Finances :

= La pression fiscale est très inférieure à la moyenne des communes du Département de même catégorie démographique : les taux sont :

Taxe sur les propriétés foncières bâties :

8,75 à CHAUSSENAC

10,81 sur le Canton de PLEAUX

12,31 dans les petites communes du Cantal

10,45 dans les petites communes de la Région

Taxe sur les propriétés foncières non bâties :

50,00 à CHAUSSENAC

56,69 sur le Canton de PLEAUX

66,16 dans les petites communes du Cantal

44,89 dans les petites communes de la Région

Taxe d'habitation

5,72 à CHAUSSENAC

6,37 sur le Canton de PLEAUX

7,14 dans les petites communes du Cantal

7,58 dans les petites communes de la Région

Taxe professionnelle :

11,45 à CHAUSSENAC

14,29 sur le Canton de PLEAUX

14,02 dans les petites communes du Cantal

11,00 dans les petites communes de la région.

= par contre le total des produits dus aux impôts locaux est plus faible que dans les autres communes du Département ou de la Région (23% des produits de fonctionnement à CHAUSSENAC, alors que ce taux est de 35% dans la Région) : la faiblesse de la taxe professionnelle depuis la disparition de la Coopérative, ainsi que le nombre relativement important de maisons vacantes expliquent en partie ce faible taux "ressource locale", compensé, certe par la faiblesse de l'endettement de notre commune.

(NB : 48% des frais de fonctionnement de la commune sont couverts grâce à l'aide de l'Etat - D.G.F. -)

+ Rappels de quelques tarifs de la Commune :

Eau : Le forfait a été fixé à 220 francs, tandis que l'augmentation des tarifs pour les différentes tranches de consommation supérieure à 40 M3 a été limitée à 3 %.

Transport scolaire et ramassage des ordures : tarification inchangée.

Concession dans le cimetière : 300 F pour 2 M2, 600 F pour 4 M2.

Tarifs cimetière (fossoyeur) :

Ouverture d'un caveau funéraire : 300 F

Creusement d'une fosse : 400 F

Creusement d'une fosse avec déplacement d'une dalle funéraire : 600 F (si la dalle est trop lourde ou trop fragile à manipuler, la famille devra recourir au service d'une Entreprise de maçonnerie -travaux funéraires-.

Loyers municipaux : Augmentation suivant l'évolution de l'indice de la construction 1988-89.

Cantine scolaire : 9,80 francs par repas pour l'année scolaire 1990/91.

o=o

La Municipalité de CHAUSSENAC envisage de faire "nettoyer" la tribune et le clocher de notre Eglise. En effet, depuis longtemps sans doute, il était coutume de ne pas jeter les chaises défectueuses mais de les accumuler dans le clocher.

Ces chaises ont été offertes par les familles ... si vous voulez les récupérer, vous le pouvez. Vous trouverez ci-dessous la liste des noms relevés sur les chaises).

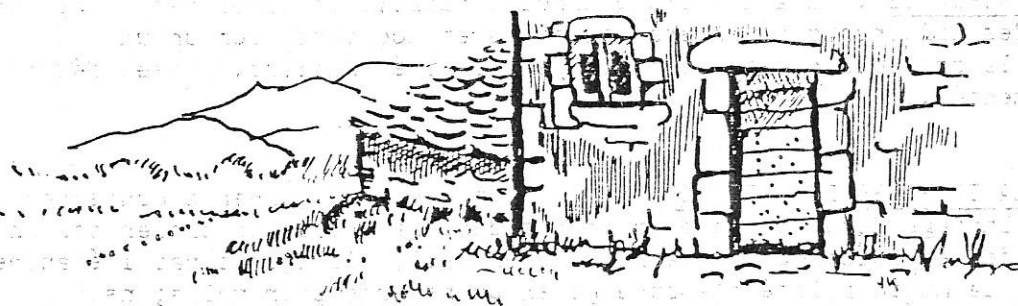
Après le 01 janvier 1991, nous considérerons que vous n'êtes pas intéressés par cette reprise et le nettoyage pourra commencer.

Il s'agit, bien sûr, des chaises déposées dans le clocher ou la tribune, et non celles qui servent encore dans l'Eglise.

Sr Thérèse LETARD.

NOMS RELEVES : Mlle Y. ARMAND, Mme VIGIER née POUGEOL, ESPINASSE L. 1852, Mme SOUTOUL, M. CHANCEL Léon, CHANUT, Mme CLAVEL LABOUREL, Mme DELPEUCH, Mme CAULUS, Mme GELY, Mme Frédéric GINESTE, Mlle A. GINESTE, Mme CLAUZET, Mme JONCOUX, Mme BONAVE, Mme T. GINESTE, E. RIBES, M. RAFFY, M. CHEYMOL, Mlle CHANCEL Marinette, M. ISCHARD, Marie CHANCEL, Mme A. GINESTE, Mlle O. GINESTE, M. LABOUREL, M. CAZAL, M. Simon GASTON, M. FREYSSINIER, M. A. ARMAND, M. FUMEL, Mme F. SERRE, S. VANTIAC.

o=o



MERCI A TOUS LES CHAUSSENACOIS D'ORIGINE QUI ONT FAIT UN DON A LA
COMMUNE AFIN DE RECEVOIR NOTRE BULLETIN MUNICIPAL.....

(NB : le total des dons s'élève à ce jour à 900 francs)

Nouvelles brèves

- LA RENTREE SCOLAIRE s'est déroulée dans de bonnes conditions.
Mesdames LAJARRIGE et TERRISSE ont accueilli 22 élèves originaires des Communes de CHAUSSENAC, de BARRIAC et de BRAGEAC. La porte repeinte à neuf, la pose de rideaux dans les deux salles de classe et les jardinières de fleurs apportaient un air de fraîcheur à notre école...
- DEUX CONTRATS EMPLOI-SOLIDARITE A CHAUSSENAC :
Mademoiselle Sylvie BLANCHER affectée à l'Ecole, notamment à la cantine scolaire, et au secrétariat de mairie.
Monsieur André LAYGUES affecté aux travaux d'entretien communaux.
Ces deux postes (20 heures par semaine) bénéficient d'une aide de l'Etat :
- prise en charge du salaire (85% du montant de l'équivalent du S.M.I.C.)
- exonération des cotisations sociales.
- CHAPELLE DE CONTRES : Suite aux contacts pris avec Madame MEZARD, Conservatrice des Antiquités dans le Département du Cantal, la sculpture (calvaire) abritée dans la Chapelle de Contres a été inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Il s'agirait d'une sculpture de la fin du XV^e ou début du XVI^e siècle. Cet objet complète la série de croix magnifiques qui jalonnent les chemins de notre commune (2 à Cussac, derrière l'Eglise, au Puy de Vidal, ...).
- VOIRIE D'ESCLADINES : Les propriétaires d'Escladines ont été contactés afin de profiter de la présence de l'Entreprise de goudronnage pour réaliser (à leur frais) l'aménagement des abords, entrée ou cours privées.
- ENVIRONNEMENT : Un banc a été installé près de l'Eglise, à côté du Prunus nouvellement planté. Deux autres bancs fabriqués par les Eclaireurs de France sont placés à Ostenac et au Puy de Vidal.
- CLASSEMENT ET ARCHIVAGE : L'achat d'une armoire métallique va permettre de faciliter le classement des différents courriers, dossiers et documents communaux. L'archivage et la protection des documents parfois très anciens, entreposés au grenier, a commencé...
- ETANCHEITE DE LA TERRASSE DU VESTIAIRE : L'Entreprise de maçonnerie concernée a effectuée le colmatage des chaînages apparents dans la dalle. Le cahier des charges et le document de réception des travaux signés en 1982, n'exigeant pas l'étanchéité de cette dalle, la Municipalité n'a pu engager un recours pour malfaçons.

* *

RAPPEL : La décharge contrôlée est ouverte tous les SAMEDIS, de 10 h à 17 heures.
Déposer les ordures au fond de la décharge...MERCI...

Le mot des Associations

-- COMITE DES FETES --

◆ FETES DU 14 JUILLET ◆

- Remise d'une gerbe au monument aux morts avec le Conseil Municipal et les représentants des Associations chausseacoises ainsi que les Eclaireurs de France.
- Concours de Pétanque : plus de 60 concurrents.
- Soirée "soupe au fromage et assiettes auvergnates" avec la participation des Eclaireurs de France... Ambiance musicale avec un accordéoniste...
- Retraite aux flambeaux qui fut une réussite (120 flambeaux furent distribués).
- Feu d'Artifice qui illumina encore une fois notre clocher.
- Bal gratuit.

Très bonne ambiance.... Excellente soirée....

~ FETE PATRONALE 4-5-6 AOUT ~

Les efforts du Comité des Fêtes ont été récompensés puisque le programme chargé de trois journées a répondu à leur espoir : affluence des grands jours, jeunes, anciens, Chausseacois, estivants, invités... et manèges pour grands et petits.

Samedi : Succès tout d'abord pour la soirée choucroute arrosée de bière sur fond sonore de Radio-Nostalgie, suivie du Bal.

Dimanche : Messe - Cérémonie au monument aux morts - Jeux pour enfants.

L'après midi, sous une chaleur torride, 30 coureurs cyclistes ont pris le départ.

Vers 17 h, démonstration du groupe auvergnat "La Sagranière".

Soirée éclatante avec feu d'artifice et la foule des grands jours où de nombreux habitants des communes voisines étaient venus prendre l'air de l'été chausseacois.

Bataille de confettis,

L'orchestre excellent de Philippe FREYSSAC a su créer l'ambiance.

Lundi après-midi : les équipes de boulistes occupèrent tous les recoins du bourg : 47 doublettes.

Les membres du Comité des fêtes remercient également tous les bénévoles qui ont concouru à l'organisation de ces manifestations et à l'accueil des 90 Eclaireurs bretons qui ont apporté un peu d'animation.

Le Comité a également "ré-installé" la balançoire sur la grosse branche du tilleul plus que centenaire du Puy de Vidal.

-- CLUB RENCONTRE --

LA KERMESSE annuelle du club a eu lieu le dimanche 12 août, avec une nombreuse assistance, pour la dégustation de bourriols et gaufres, la vente d'objets fabriqués par les membres du Club et le tirage de la tombola qui a eu lieu à 18 heures. Le premier lot, une couverture, a été gagné par M. et Mme Jean Seillier du bourg de CHAUSSEAC.

MERCI à tous les bénévoles qui ont travaillé toute la journée et contribué à sa réussite.

LA PROMENADE du Club a eu lieu le 12 septembre, par un beau soleil, en direction d'ISSOIRE, avec arrêt à LA BOURBOULE à l'aller et retour par MASSIAC. Nous espérons que tous ont été satisfaits de cette journée, nous leur disons à bientôt pour un repas de fin d'année.

-- LA VIE DE L'ECOLE --

L'ANNEE SCOLAIRE 1989-1990 S'EST ACHEVEE :

Fin mai, les élèves de la classe des grands et leur maîtresse ont passé quelques jours inoubliables à Chamonix, au pied de la chaîne du Mont-Blanc. Ce voyage a été rendu possible grâce à l'aimable participation financière de la Commune et de l'Association des Parents d'Elèves.

Le 20 juin, à Grenoble, les élèves du CM1 et CM2 et Mme LAJARRIGE, recevaient des mains de Monsieur FAVIER, Directeur Général des Archives de France, le premier accessit pour l'ouvrage "De la Paroisse à la Commune, Chaussenac 1750-1959", dans le cadre du concours national "Historiens de Demain".

Cet ouvrage a connu un vif succès puisque les deux éditions sont épuisées! Le 26 juin, tous les enfants de l'Ecole, les maîtresses et de nombreux parents partaient pour une journée de détente au PAL, étonnement devant tous les animaux et décontraction autour des jeux!

Quatre élèves sont admis, en classe de sixième : Vincent BOUYGES de Chaussenac Nicolas et Rémi PARRA, Julien ROUBEYRIE de Barriac.

UNE NOUVELLE ANNEE SCOLAIRE :

LA BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE BIENTOT OUVERTE AU PUBLIC : Dans le cadre d'un projet d'école, et avec l'aide de la Municipalité, cette bibliothèque installée en accord avec le "Club Rencontre", sera ouverte au public tous les Mardis de 16h30 à 17h30, à partir de la Toussaint. On y trouvera des ouvrages pour enfants et adultes. (prix de l'inscription annuelle : 15 F)

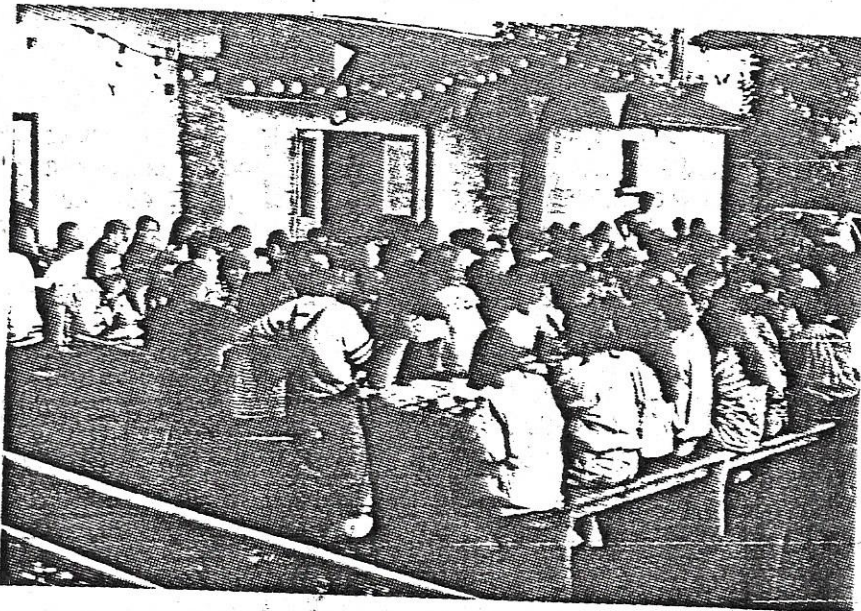
Une personne, qui a souhaité garder l'anonymat, a fait un don important de romans pour adultes. Qu'elle en soit publiquement remerciée.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : A l'issue de l'Assemblée Générale de l'A.P.E., le jeudi 20 septembre, le bureau a été à l'unanimité, renouvelé de la façon suivante :

Présidente : Madame COLLE Josette

Secrétaire : Madame LAJARRIGE Marie-Thérèse

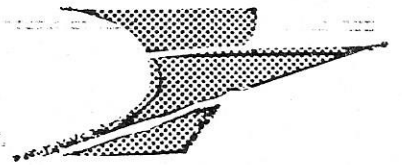
Trésorière : Madame TERRISSE Martine.



14 juillet 90



La Poste dans notre commune :
Une entreprise au service des familles



*
**

➔ Au bureau de Poste de Chaussenac, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h 30, vous pouvez utiliser pour vos envois

- la lettre
- COLISSIMO jusqu'à 7 kg, assorti d'un délai garanti pour la livraison
- CHRONOPOST pour vos envois accélérés, jusqu'à 25 kg en France et 20 kg dans le monde.

La Poste c'est aussi les Services Financiers pour la gestion de votre budget et de votre épargne.

● Le compte chèque, pratique pour la gestion du budget familial, vous permet de retirer ou de déposer de l'argent au guichet du bureau de poste ;

Associée au compte chèque, la carte bleue facilite les paiements chez les commerçants.

● Le compte "Odysée" pour l'argent de poche des "jeunes".

Pour épargner à votre rythme, tout en gardant vos fonds disponibles, choisissez les comptes épargne de la Poste

- livret A (intérêts nets d'impôts)
- livret d'Épargne Populaire
- CODEVI

Pour accéder à la propriété de votre logement à un taux préférentiel ou rénover votre habitat, ayez recours au Plan ou au Compte Épargne Logement de la Poste.

La Poste, c'est encore :

Les SICAV pour valoriser votre argent
Le Plan d'Épargne Populaire (PEP) et les contrats personnalisés d'Assurance-Vie/Capitalisation pour payer moins d'impôts.

La Poste c'est enfin :

la visite quasi-quotidienne du facteur dans chaque foyer pour l'exécution des opérations "courrier" ou financières.

LA POSTE 

communiqué par la
Direction PTT cantal.
service commercial.

ACCUEILLIR — chez soi une personne âgée —

La loi du 10 juillet 1989 a pour objet l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (sans parenté avec lui : jusqu'au quatrième degré).
La personne âgée doit y trouver la chaleur et la sécurité d'un foyer. La famille d'accueil est rémunérée (minimum 2 fois le minimum garanti) ; elle doit être agréée par le service Social du Conseil Général (qui est chargé également d'établir les contrats, les contrôles, la formation et le suivi médico-social).
Pour tout renseignement complémentaire : écrire au Conseil Général Direction Sanitaire et Sociale (à l'attention de Monsieur DELACHAUX).



les gîtes ruraux

Il existe actuellement en France environ 32000 gîtes ruraux représentant quelques 180000 lits touristiques.

Définition :

Un gîte est une maison rurale confortablement aménagée, dans un environnement de qualité conformément à la Charte des Gîtes de France, louée pour des séjours de vacances sous le contrôle du Relais Départemental.

chaque gîte doit nécessairement comprendre :

- une salle commune.
- une cuisine ou un coin cuisine avec évier, rangement, gazinière, réfrigérateur et plan de travail.
- deux chambres dont la superficie ne sera pas inférieure à 9 m².
- au moins un lit de 140 cm dans l'une des chambres.
- une salle d'eau avec douche ou baignoire et lavabo.
- un WC.
- une installation électrique conforme aux normes de sécurité.
- une alimentation en eau potable.
- en cas de location hivernale, un chauffage est indispensable et une cheminée souhaitée.

S'il n'est pas nécessaire qu'un gîte soit luxueux, sa réalisation en matériaux de qualité est souhaitable. Un gîte de qualité est un équipement à la fois très apprécié par les touristes et qui supporte mieux le vieillissement.

Chaque gîte doit en outre être indépendant du logement du propriétaire et mettre à disposition des locataires un jardin, une cour ou un terrain aménagé.

Subventions :

Le Conseil Général subventionne l'aménagement de gîtes ruraux. Le taux de la subvention est de 20 %. La dépense subventionnable étant plafonnée à 120 000 f. T.T.C., par gîte, vous pouvez prétendre au maximum à 24 000 f. de subvention pour chaque gîte.
Dossier à remplir : avant projet sommaire.
Renseignements au Conseil Général (Bureau de la programmation et des affaires scolaires) Tél : 71.46.20.20.

CHAUSSENAC

Les mamans à l'honneur



Une fête de la bière réussie



Chausсенac : concert d'exception



*vu la
par la
presse*

A CHAUSSENAC, DIMANCHE 20 MAI

« Histoire et nature » :
première randonnée pédestre

Chausсенac accueille 80 éclaireurs



80 jeunes Bretons ont dressé leur camp sur la commune de Chausсенac, sous la supervision des élus, de M. Michel Laygues, président du comité des éclaireurs. Le programme d'animation bien arrêté est des plus conséquents.

A CHAUSSENAC

M. Dulys, receveur des postes :
un départ qui laisse bien des regrets



"La Montagne"

Quatrième prix national « historien de demain »



retour des Alpes

